

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MARDI 18 MAI 2021 VALANT PROCES VERBAL

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C., MENSE M., BELLON S., FELLON-JOUVAL F.,

Messieurs : EVEN P. , CORNAND JB., POUCEL A., BLANC P., CASTANO C., MASSEL A.,

Absent excusé : Mme VANEL M. ; M. HENAREJOS F.,

Absents : Mme POIMBOEUF J.

Procuration : M. HENAREJOS F. a donné procuration à M. CASTANO C. ; Mme VANEL M. a donné procuration à Mme FELLON-JOUVAL F. ;

Ouverture de séance 19h00

Nomination du secrétaire de séance : Madame CECCHINI Christine

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

DECISION DU MAIRE N°2021-013 : Non application du droit de préemption sur la parcelle AI 55 d'une superficie totale de 86 Ca, parcelle située 9 Rue Neuve à Villars 84 appartenant à la SARL GEERT ROELENS, sise 8200 BRUGGE Sint-Michiels en Belgique

### A l'ordre du jour

#### 1°) Motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaire

En date du 26 avril 2021 l'association des Maires de Vaucluse nous a fait part que son Conseil d'Administration venait d'adopter une motion contre la directive européenne n° 2003/88/CE (sur l'aménagement du temps de travail) ce qui impactera l'activité des Sapeurs-pompiers volontaires.

Si l'Etat Français se voit dans l'obligation d'appliquer cette nouvelle directive, alors les sapeurs-pompiers volontaires seraient considérés comme des travailleurs et non plus comme des citoyens librement engagés et c'est tout le modèle de la sécurité civile française qui serait en péril. L'application de cette mesure aux sapeurs-pompiers volontaires aurait pour conséquence de les considérer comme des travailleurs à temps partiel, ne pouvant alors qu'effectuer peu d'heures par semaine en complément de leur emploi principal, avec pour répercussion une augmentation importante des moyens financiers nécessaires au recrutement de nouveaux effectifs et à leur salarisation.

A l'unanimité le Conseil municipal décide d'approuver la motion de soutien au statut des sapeurs- pompiers volontaires.

#### 2°) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse : Aide à la voirie communale – Réfection des voies

Dans le cadre de travaux de voirie, Madame la Maire explique que la commune peut bénéficier d'une aide auprès du département de Vaucluse.

Ce montant s'élève à 70 % d'une dépense subventionnable de 42.000 € HT (soit une aide de 29.400 € maximum). Certaines voies communales sont bien abimées par l'usure et les intempéries depuis plusieurs années, notamment la VC 10 Route des Bruyères, la VC 6, et le chemin de la Tartelle. Madame la Maire informe l'assemblée que la commission voirie s'est réunie lundi 17 mai afin de choisir l'entreprise pour réaliser ces travaux. L'entreprise NEOTRAVAUX a été retenue. Le montant de ces travaux s'élève à 49.737,50 € HT. Il restera donc à la charge de la collectivité 20.337, 50 € HT.

Elle demande à l'assemblée d'approuver le plan prévisionnel de financement et de l'autoriser à solliciter cette aide auprès du Conseil Départemental de Vaucluse et de signer tous les documents afférents à cette demande.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'adopter le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Madame la Maire à monter le dossier de subvention.



### **3°) Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA dans le cadre du FRAT 1250 – Achat de matériel pour la cantine**

Madame la Maire explique que le matériel de la cantine scolaire commence à donner des signes de faiblesse et il faut envisager de remplacer le lave-vaisselle ainsi que le four et de faire l'acquisition d'un aspirateur. Elle explique aussi qu'il faut faire évoluer le mode de paiement de la cantine en achetant un logiciel qui permettra aux familles de payer en ligne la cantine.

Une aide à hauteur de 70 % peut être demandée dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire)

Le montant de ces acquisitions est de 13.081 €. Resterait à la charge de la commune 3.924,30 €

Je sollicite donc l'accord du Conseil pour adopter le projet, déposer le dossier de demande de subvention et d'approuver le plan de financement

Vote à l'unanimité

### **4°) Contrat Départemental de la Solidarité Territoriale 2020-2022- Sollicitation d'une première tranche pour la réfection des façades de l'agence postale communale**

Madame la Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 25 novembre 2019 le Conseil Départemental de Vaucluse nous a annoncé que par délibération n°2019-627 du 22 novembre 2019 il reconduisait le dispositif du CDST pour une période triennale 2020-2022. Soit une enveloppe de 182.400 € dont 18.240 € doivent être alloués pour le développement durable.

Les façades de l'agence postale communale devant être refaite je propose de demander une première tranche à hauteur de 70 % des travaux.

Deux devis ont été établis : Entreprise Moretti : 17.386,36 € ; Entreprise S.G Construction SAS : 10.700,00 €

Madame la Maire propose donc de retenir l'entreprise S.G et de demander une subvention à hauteur de 7.490€ auprès du Conseil Départemental. Restant à la charge de la commune 3.210 €

A l'unanimité le Conseil Municipal valide le plan prévisionnel de financement et donne son accord pour solliciter la subvention auprès du conseil départemental

### **5°) Décision Modificative N°1**

En date du 7 mai 2021, la préfecture de Vaucluse a fait remonter une irrégularité sur le Budget Primitif 2021 à savoir que le montant des dépenses imprévues dépasse le seuil autorisé des 7.5 % des dépenses prévisionnelles. Madame la Maire propose donc de diminuer ce compte de 2.089 € et de créditer de ce même montant le compte 615221 entretien de bâtiments publics.

Vote à l'unanimité

### **6°) Questions diverses**

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée. Madame la Maire demande quels sont les élus intéressés pour se faire vacciner pour la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Vu pour être affiché le

Madame le Maire :  
Sylvie PEREIRA

Le secrétaire de séance :  
Christine CECCHINI

 

